



### Collecte d'informations pour l'annuaire des professionnels de la commune

Chers professionnels de la commune de Saint Viance,

Nous vous rappelons que nous sommes toujours en train de collecter des informations afin de constituer un annuaire des activités professionnelles de notre commune. **Cet annuaire totalement gratuit pour vous, comme pour nos administrés**, a pour but de faciliter les connexions entre les habitants et les professionnels locaux, ainsi que de promouvoir les talents et les services existants.

#### Informations demandées

Nous vous prions de bien vouloir nous fournir les informations suivantes :

- Nom et prénom : Votre nom complet + Logo (par email à la mairie)
- Profession : Votre métier ou activité professionnelle + N° Siret (obligatoire)
- Entreprise : Le nom de votre entreprise (le cas échéant)
- Adresse : Votre adresse professionnelle
- Numéro de téléphone : Un numéro où l'on peut vous joindre (possible 2)
- Adresse E-mail : Votre adresse électronique
- Site web : L'adresse de votre site web (si applicable)
- Services offerts : Une description des services que vous proposez

#### Comment soumettre vos informations

Veillez envoyer vos informations par e-mail à l'adresse suivante : [mairie@saintviance.fr](mailto:mairie@saintviance.fr) rubrique Annuaire Pro. Vous pouvez également les déposer en personne à la mairie pendant les heures d'ouverture.

#### Date limite

Afin d'assurer l'inclusion dans l'annuaire, nous vous prions de nous faire parvenir vos informations **avant le 31 mars 2025**.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et restons à votre disposition pour toute question ou demande d'information complémentaire.

Cordialement,

Bernard CONTISOUZAS - Maire de SAINT VIANCE

*PS/ A noter : vous pourriez être démarchés par la Sté INFOCOM, qui se présentera comme mandatée par la mairie, afin de vous proposer d'être « annonceur publicitaire » pour le nouveau support en cours de réalisation (plan de la commune). Il vous appartient de choisir librement d'investir ou non, dans ce nouveau projet de communication.*